



Dispositif d'appui
à la **coordination**
Appui Santé COB



APPUI SANTÉ
COB

Appel à adhésion – Appui Santé COB

Adhésion

Appui Santé COB

Coordonnées :

NOM-PRENOM :

FONCTION :

STRUCUTURE GESTIONNAIRE :

ETABLISSEMENT, SERVICE, CABINET, REGROUPEMENT :

.....

COLLEGES :

Merci de cochez le collège auquel vous adhérez.

Chaque collège bénéficie de 20 % des droits de vote au sein des assemblées générales.

- Collège 1 : ce collège comprend les professionnels des soins primaires médicaux ou paramédicaux du territoire et leurs représentants (URPS ou associations ayant le même objet) ainsi que les CPTS du territoire.
- Collège 2 : ce collège comprend des représentants des services et/ou établissements sociaux et médico sociaux publics ou privés et/ou des fédérations représentants ces établissements ou services.
- Collège 3 : ce collège comprend des représentants des établissements et/ou services de santé publics ou privés.
- Collège 4 : ce collège comprend des associations d'usagers et d'aidants, des représentants, d'aidants et de bénévoles, et de personnalités qualifiées telles que des représentants du conseil de développement et de la commission santé.
- Collège 5 : ce collège comprend des représentants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne.

Signature